



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE
SUR LA COMMUNE DE NOGARO

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

**DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES
OFFRES : 30 juin 2017, à 12h00**

Pouvoir adjudicateur : Commune de Nogaro

Personne responsable du marché : Monsieur le maire de la commune de Nogaro

Nomenclature CPV : 45255500-4 Travaux de forage et d'exploration

Retrait du dossier de consultation : le D.C.E. est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site internet de la ville de Nogaro www.nogaro-armagnac.fr rubrique « marchés publics ». Il peut également être demandé par fax ou retiré à l'adresse indiquée ci-après.

Mairie de Nogaro – 1 place de la mairie – 32110 NOGARO

Tél. : 05.62.09.02.17

Fax : 05.62.69.06.79

Courriel : mairie.nogaro@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1. MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OFFRES	3
2. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES	3
3. CONTENU DE LA PROPOSITION.....	3
4. CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
5. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....	5
6. FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES	5
7. SOUS TRAITANCE	5
8. DÉLAIS D'EXÉCUTION	5
9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	5
10. LANGUE ET UNITÉ MONÉTAIRE.....	5
11. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
12. LOI ET VOIES DE RECOURS	6

1. MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les dossiers constitués par les candidats seront transmis sous pli cacheté.

L'enveloppe devra mentionner l'adresse et l'objet de la consultation ainsi qu'il suit :

Mairie de Nogaro – 1 place de la mairie – 32110 NOGARO
et portant l'indication suivante : "**Consultation pour la réalisation d'un forage de reconnaissance sur la commune de Nogaro**" "NE PAS OUVRIR "

Les plis contenant l'ensemble des documents énumérés à l'article 3 (documents relatifs à la candidature et documents relatifs à l'offre) devront être soit adressés par courrier avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaine de réception et de garantir la confidentialité des documents, soit remis contre récépissé, à l'adresse précitée, et reçus avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement à 12 heures.

Les plis parvenus au-delà du délai fixé ne seront pas acceptés et retournés à leur auteur.

Les offres ne peuvent pas être remises par voie électronique.

2. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché est décomposé en 1 tranche ferme et 4 tranches conditionnelles.

3. CONTENU DE LA PROPOSITION

Elle devra comporter les documents suivants :

documents relatifs à la candidature :

- la lettre de candidature (imprimé DC1 ou renseignements similaires)
- la déclaration du candidat (imprimé DC 2 ou renseignements similaires)

Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de l'expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :

Les candidats auront à produire un dossier complet obligatoirement sur format papier, comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global** et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché correspondant aux travaux, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat** et l'importance du personnel d'encadrement **pour chacune des trois dernières années**,
- Présentation d'une liste des travaux exécutés en équipements de forage** au cours des trois dernières années, appuyée **d'attestations de bonne exécution pour les**

travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Au moins trois références seront exigées.

Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, notamment il pourra apporter des qualifications FNTP.

Attestation des Certifications de démarche qualité,

Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché,

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,

Les documents justificatifs permettant d'apprécier **les garanties financières** de l'entreprise,

Une note précisant l'organisation de l'entreprise sur la gestion des déchets de chantier et de la prise en compte d'une démarche environnementale.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

documents relatifs à l'offre :

- l'acte d'engagement et le CCTP signés et approuvés

- les 5 bordereaux de prix complétés et signés.

4. Critères de jugement des candidatures et des offres

Les candidats dont les capacités professionnelles, techniques et financières auront été jugées insuffisantes par rapport à l'objet du marché, seront éliminés.

Les offres retenues seront celles jugées économiquement les plus avantageuses en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la façon suivante :

- Prix des prestations : 60 %

- Valeur technique : 40 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les candidats ayant présenté une offre.

Le candidat retenu devra fournir, dans un **délai de dix jours** à compter de la réception de la notification de l'attribution du marché, les documents prévus à l'article 46 du code des marchés publics, ainsi qu'une attestation d'assurances de responsabilité civile professionnelle en cours de validité et une attestation d'assurance responsabilité civile décennale.

5. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Fonds propres de la mairie de Nogaro- délai global de paiement de 30 jours - application des dispositions des articles 86 à 111 du code des marchés publics.

6. FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En cas de groupement, la forme souhaitée par la collectivité est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la collectivité tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements (art. 51-VI).

7. SOUS TRAITANCE

Le candidat devra indiquer, dans son offre, les prestations qu'il envisage de sous traiter et leur montant, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants auxquels il va faire appel.

8. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les travaux devront impérativement être réalisés en juillet ou en septembre 2017.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Madame HIREL – Directrice Générale des Services

Fax : 05.62.69.06.79

E-mail : mairie.nogaro@wanadoo.fr

Les réponses aux questions seront accessibles sur le site Internet de la ville de Nogaro : www.nogaro-armagnac.fr rubrique « marchés publics », au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

10. LANGUE ET UNITÉ MONÉTAIRE

Les candidatures et offres doivent être rédigées en langue française.

Unité monétaire utilisée : euro.

11. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Seuls les documents contractuels remis par la collectivité sur support papier ou mis en ligne sur le site Internet de la commune font foi. Ils ne doivent pas être modifiés.

12. LOI ET VOIES DE RECOURS

La loi française est seule applicable au présent marché.

Voies de recours : tout différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent marché relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Pau :

- adresse de l'instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau 50 cours de Lyautey - BP 50543 - 64010 PAU CEDEX;
- référé pré contractuel avant la signature du contrat dans le délai indiqué par le courrier de rejet de l'offre;
- référé contractuel après signature du marché selon les délais de rigueur.